



COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 3 décembre 2020 et sous la présidence de **Monsieur Joaquim PUEYO**, s'est réuni en **téléconférence (audio conférence/vidéo conférence) publique** en application de la loi n° 2020-1372 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Romain DUBOIS qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, Mme Annie DUPERON qui a donné pouvoir à M. Gérard LURÇON, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Nathalie-Pascale ASSIER, M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Jean-Patrick LEROUX qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Brigitte ZENITER qui a donné pouvoir à M. Denis LAUNAY-D.

M. Joseph LAMBERT, M. Richard MARQUET, M. Edgar MOULIN, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. André TROTTET, Mme Annette VIEL, Mme Martine VOLTIER, excusés.

Monsieur Alain BETHOULE est nommé **secrétaire de séance**.

Les **procès-verbaux** des réunions des 16 octobre et 19 novembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

N° 20201217-045

EAU POTABLE

TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Département Patrimoine Public
Direction du Cadre de Vie et Réseaux
Réseaux : AEP-EU-SPANC
AB/GC/MG/AB

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) gère le service public d'eau potable sur 18 communes : Alençon, Cerisé, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, La Ferrière Bochart, Ecouves (Forges et Radon), Hesloup, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint Céneri le Gérei, Saint Denis sur Sarthon, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Patern-Le Chevain, Valframbert.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les tarifs sont identiques sur l'ensemble de ce territoire. La hausse appliquée au 1^{er} janvier 2021 a donc pour objectif de tenir compte de la révision des tarifs appliqués au contrat de régie intéressée et aux marchés de travaux en cours.

L'impact sur une facture de 120 m³ est de 2,92 € TTC (soit 1,03 % sur le montant total de la facture) dans l'hypothèse où les redevances de l'agence de l'eau restent stables.

Abonnement

Communes	Calibre compteur (mm)	Tarifs au 01/01/2020 (€ HT)	Tarifs proposés au 01/01/2021 (€ HT)
Alençon, Cerisé, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, Écouves (Radon, Forges), La Ferrière Bochard, Hesloup, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint Cénéri le Gérei, Saint Denis sur Sarthon, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne - Le Chevain, Valframbert	15	37,44	37,8
	20	43,35	43,8
	30	68,89	69,5
	40	105,17	106,5
	60	186,59	188,5
	80	279,87	283
	100	481,88	487
150	1268,7	1280	

Consommation

Communes	Tranches	Tarifs au 01/01/2020 (€ HT)	Tarifs proposés au 01/01/2021 (€ HT)
Alençon, Cerisé, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, Ecouves (Forges, Radon), La Ferrière Bochard, Hesloup, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint Cénéri le Gérei, Saint Denis sur Sarthon, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne - Le Chevain, Valframbert	De 0 à 6 000 m3	1,580	1,60
	De 6 001 à 24 000 m3	1,548	1,57
	De 24 001 m3 à 48 000 m3	1,482	1,50
	De 48 001 m3 à 75 000 m3	1,379	1,41
	De 75 001 à 100 000 m3	0,928	0,97
	De 100 001 à 200 000 m3	0,672	0,70
	Au-delà de 200 000 m3	0,580	0,62

Frais «clientèle»

Outre les frais «clientèle» qui sont facturés selon les tarifs en vigueur au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé au contrat de régie intéressée eau potable, les pénalités de mise en demeure et frais de rejet de paiement fixés par délibération n° 20161117-025 du 17 novembre 2016 sont maintenus.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 1^{er} décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 10 décembre 2020,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les tarifs du service de l'eau potable applicables au 1^{er} janvier 2021, tels que proposés ci-dessus,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'eau de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Conseiller Communautaire Délégué,


Jean-Patrick LEROUX